



TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

3 - Plan Climat

Elaboration de la stratégie territoriale,
intégration des enjeux environnementaux





TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

3.1 - Présentation de la démarche d'Evaluation Environnementale Stratégique



L'Évaluation Environnementale Stratégique est un processus qui vise à intégrer l'environnement dans l'élaboration du Plan Climat.

Elle sert :

- À s'assurer que la Communauté de communes et ses partenaires connaissent l'état initial de l'environnement lors du démarrage du processus d'élaboration du Plan Climat;
- A sensibiliser la Communauté de communes et ses partenaires sur les enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine du territoire;
- A rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet;
- A analyser et justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire;
- A informer et garantir la participation du public.





TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

3.2 – Etat initial de l'environnement



Un territoire d'eau : entre richesse et contrainte pour le développement

- **Fonctionnement hydraulique :**

- 2 entités distinctes : au nord, les marais du Marais poitevin avec de nombreux cours d'eau et au sud le plateau calcaire de la Plaine d'Aunis, occupé par des plaines agricoles

- **Quantité de la ressource en eau :**

- Le niveau des eaux superficielles varie rapidement, il y a une relation très étroite entre les niveaux d'eau de la nappe d'Aunis et les niveaux d'eau des cours d'eau
- Les ressources souterraines sont fortement exploitées notamment pour l'irrigation des cultures céréalières

- **Qualité de la ressource en eau :**

- Les eaux superficielles et souterraines (partie sud) du territoire sont impactées par les rejets agricoles et domestiques. Les nitrates favorisent la prolifération de bactéries. Les bactéries peuvent avoir un effet négatif sur les organismes aquatiques.
- L'assainissement collectif est majoritaire. Les stations sont performantes et disposent d'une marge de manœuvre leur permettant de recevoir des effluents supplémentaires.
- Les communes disposent d'un réseau de collecte séparatif. Plusieurs communes rencontrent des difficultés de gestion liées à une surcharge hydraulique provenant de la présence d'eaux claires parasites dans les canalisations d'eaux usées .



Un territoire d'eau : entre richesse et contrainte pour le développement

- **Alimentation en eau potable :**

- Compte tenu des pollutions de nitrates, le territoire est alimenté en eau potable par une ressource extérieure (Charente). D'après l'Agence Régionale de la Santé, l'eau potable distribuée sur le territoire est de bonne qualité
- La ressource dans laquelle l'eau potable est prélevée est déficitaire en période de pointe pour 2020. Ce phénomène a tendance à s'aggraver en 2030
- De gros efforts ont été efficacement menés ces dernières années pour améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau sur le territoire

ENJEUX

- **La préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau à travers la protection des zones humides, des haies assurant une fonction hydraulique, des abords des cours d'eau et des captages**
- **La valorisation énergétique des produits des stations d'épuration du territoire pour encourager et asseoir leur développement**



Un sol contribuant à la richesse économique du territoire

- **Le sous-sol :**

- 4 ressources principales pour le sous-sol sur le territoire : les calcaires pour les granulats / les argiles du « Bri » autrefois exploitées pour la fabrication de tuiles et de briques / les sables et graviers à matrice légèrement argileuse / les sables et graviers alluvionnaires « propres » pouvant être exploités en tant que granulats.

- **Le sol :**

- Le sol est majoritairement exploité à des fins agricoles. La plaine d'Aunis, au sud, est représentée par des grandes cultures. Le marais, au nord, est composé de prairies dont les deux tiers sont des prairies permanentes.
- La tendance à l'agrandissement des entreprises agricoles depuis 2010 pourrait se renforcer et avoir des impacts sur le territoire en termes d'infrastructures, de bâtiments, de paysages...

ENJEUX

- **La gestion économe et rationnelle des matériaux de construction**
- **La poursuite de l'exploitation du sous-sol**
- **La préservation des espaces agricoles pour les paysages et l'activité économique d'Aunis Atlantique**



De nombreux sites à fort intérêt écologique, façonnant une trame verte et bleue plurielle

- **Les milieux aquatiques :**

- Les axes hydrauliques majeurs sont riches en biodiversité.
- Le territoire compte de nombreuses zones humides, reconnues pour leur richesse écologique, parfois très proches des enveloppes urbaines existantes (marais communaux). Ces dernières ont connu une forte régression en partie due à l'évolution des pratiques de gestion de l'eau (endiguements, canaux, drainage pour l'agriculture).

- **Les milieux forestiers :**

- Les milieux forestiers sont représentés par la forêt et le bois de Benon principalement. Quelques secteurs bocagers sont encore présents sur les zones de marais.
- En dehors de ces boisements, la trame boisée se trouve à un état relictuel.
- Le manque d'entretien général des réseaux de haies, bocages et ripisylves observé a conduit à la disparition ou à la fermeture des milieux.



De nombreux sites à fort intérêt écologique, façonnant une trame verte et bleue plurielle

- **Les milieux ouverts :**

- Aunis Atlantique détient une biodiversité ordinaire porteuse de paysages de qualité, qui représente une véritable plus-value pour le cadre de vie des habitants.

- **La Trame Verte et Bleue :**

- Ces milieux riches écologiquement, appelés *réservoirs de biodiversité*, sont reliés par des *corridors* continus ou discontinus (boisements, cours d'eaux, etc.) et constituent un véritable réseau écologique appelé *Trame Verte et Bleue*.
- Ces milieux exceptionnels sont menacés par le développement urbain et le regroupement et l'homogénéisation des parcelles agricoles. Ils induisent une perte d'éléments de la Trame Verte et Bleue et un appauvrissement de l'intérêt des milieux agricoles pour les oiseaux de plaine.



ENJEUX

- **La préservation des sites à forts enjeux écologiques présents sur le territoire, constituant un support de valorisation touristique ;**
- **La réflexion sur le positionnement des secteurs de développement des énergies renouvelables en lien avec la préservation de la Trame verte et Bleue ;**
- **La prise en compte des inventaires communaux de zones humides et de haies, en cours de réalisation, dans le projet de développement des énergies renouvelables afin d'enrayer leur régression ;**
- **Le maintien des réseaux de petits boisements, des secteurs bocagers encore fonctionnels, des prairies naturelles ;**
- **La valorisation du petit parcellaire en soutenant les filières agricoles émergentes pour le maintien de milieux ouverts de qualité (maraîchage, élevage) ;**
- **La sensibilisation des habitants et le développement de la communication touristique autour des richesses écologiques présentes sur le territoire d'Aunis Atlantique.**



Une population croissante dont la santé est impactée par la qualité de l'air

- **Organisation de la population d'Aunis Atlantique :**

- Le territoire est composé de différents types d'espaces aux dynamiques démographiques contrastées.
- Aunis Atlantique connaît une dynamique très forte de l'accroissement de la population par rapport aux territoires voisins.

- **Santé de la population de la région de la CDC :**

- La population de Nouvelle-Aquitaine vieillit. Sur Aunis Atlantique, vieillissement de la population à l'est et rajeunissement à l'ouest lié à la proximité de la Rochelle.
- 17 % des néo Aquitains (sources ARS) souffrent de maladie chronique. Ces maladies proviennent entre autre, de la qualité de l'air intérieur et/ou extérieur. Les particules fines sont un facteur majorant du nombre et de l'intensité des crises d'asthmes et d'allergies ainsi que d'un grand nombre de décès anticipés.

ENJEUX

- **Amélioration de la qualité de l'air pour la santé aujourd'hui tout en protégeant les générations futures dans tous les secteurs (urbanisme, transport, chauffage, industrie, agriculture)**



Un développement humain consommant de l'espace agricole et naturel

- **Organisation des activités sur Aunis Atlantique :**

- Le territoire de la CdC d'Aunis Atlantique est majoritairement résidentiel. La RN11 permet une grande mobilité.
- Historiquement la population était principalement agricole. Aujourd'hui, les catégories socio-professionnelles sont dominées par les employés et les ouvriers. Le territoire propose majoritairement des commerces de proximité, localisés dans les bourgs ou en frange urbaines. Le territoire possède également des spécificités économiques : économie marine sur Charron, économie verte (éolien), économie touristique liée à l'eau, la seconde guerre mondiale, l'urbaine, etc.

- **Consommation d'espace sur Aunis Atlantique**

- L'urbanisation effectuée pour installer les habitants et les activités et pour organiser les déplacements sur le territoire s'est produite en consommant des terres agricoles et naturelles.
- La consommation d'espace était diffuse et multipolaire. Le PLUi-H entend structurer l'urbanisation et limiter la consommation d'espace en mobilisant les potentiels et gisements fonciers présents sur certaines communes.
- La vacance n'est pas une problématique prépondérante sur le territoire, excepté pour la commune de Marans. Certains projets de requalification sur le territoire permettent de recréer une vie de bourg conviviale.



ENJEUX

- **Le développement d'une offre multimodal pour connecter les bassins d'emplois aux bassins de vie en limitant l'usage de la voiture individuelle;**
- **Le développement économique du territoire notamment par le biais de l'énergie verte pour rééquilibrer l'offre d'emploi à proximité de l'habitat et ainsi limiter les déplacements domicile travail;**
- **La limitation des consommations d'espaces;**
- **L'appui sur la lutte contre la vacance et la requalification des bourgs pour réhabiliter certaines constructions d'un point de vue énergétique ;**
- **De l'air pour la santé aujourd'hui tout en protégeant les générations futures dans tous les secteurs**



Un paysage naturel et bâti riche et diversifié

- **Les motifs paysagers prépondérants : le réseau hydrographique et la végétation :**
 - Le territoire possède un réseau hydrographique très dense constitué d'un fleuve, de rivières, de canaux et de fossés. L'ensemble hydrographique, en lien avec le relief, contribue à caractériser les grands types de paysages du territoire
 - La forme végétale de la forêt est aujourd'hui rare dans l'Aunis. Des efforts de plantation de haies ont lieu sur le territoire.
- **Entités paysagères :**
 - Les paysages du territoire sont très diversifiés grâce à son implantation entre océan, Marais Poitevin et plaine (plaine, marais ouvert, marais bocager, littoral en baie, canal Marans La rochelle, les agglomérations...)

ENJEUX

- **La conservation et la valorisation de la diversité paysagère du territoire en portant une attention particulière aux espaces de transition souvent constitués par les marais bocagers;**
- **La découverte des richesses du territoire (patrimoine bâti, Sèvre Niortaise, etc.) par le biais de l'aménagement de cheminements doux au sein des différentes typologies de paysage;**
- **Le maintien des arbres et des haies pour les intérêts paysagers, environnementaux et agronomiques que ces structures végétales représentent.**

Un territoire contraint par les risques naturels mais soumis à peu de nuisances anthropiques

- Le territoire d'Aunis Atlantique est particulièrement exposé aux aléas naturels liés à l'eau. Ces aléas sont relatifs aux phénomènes de submersion marine et de tempêtes et au phénomène d'inondation par débordement des cours d'eau ou remontée de nappes. Le territoire s'est particulièrement investi pour réduire le risque envers la population et les biens et prévenir ces phénomènes pouvant causer de dramatiques catastrophes naturelles.
- Le territoire est relativement épargné du risque de feux de forêt. Ce risque est localisé sur 6 communes à l'est (forêt de Benon) et ne fait actuellement pas l'objet d'un Plan de Prévention.
- Concernant les risques liés aux mouvements de terrain, au retrait-gonflement des argiles et à la présence de cavités, les occurrences sont ponctuelles ou peu impactantes.
- Les risques industriels et technologiques sont peu contraignants, ils se limitent à un établissement relevant de la directive SEVESO II à Marans, couvert par Plan de Prévention des Risques Technologiques.
- Le territoire est peu concerné par les nuisances sonores en dehors du bourg de Marans (traversé par la RD 137) et des abords de la minoterie à Courçon.
- La CdC est concernée par le risque lié au transport de matières dangereuses : le long de la RN11 et la RD137, le long de l'axe ferroviaire sur la ligne La Rochelle – La Roche-sur-Yon, le long de la canalisation de gaz qui traverse les communes de Marans, Andilly et St-Ouen, à proximité des silos agricoles.



ENJEUX

- **La prise en compte des risques de submersion marine à proximité du littoral dans le projet de développement énergétique, en tenant compte des zones d'aléas submersion marine établies après la tempête Xynthia et de l'impact potentiel de la montée des eaux par rapport au réchauffement climatique ;**
- **La prise en compte du risque d'inondation dans le développement énergétique en mettant l'accent sur la protection des cours d'eau, des canaux, des fossés et des berges et en limitant l'imperméabilisation des sols ;**
- **La valorisation des espaces rendus inconstructibles par le risque auquel ils sont soumis (séquestration carbone ou agriculture urbaine et périurbaine, etc.);**
- **La prise en compte des risques industriels et technologiques dans l'implantation de nouveaux projets énergétiques ;**
- **La prise en compte des risque liés au sol par l'évitement de l'urbanisation de ces secteurs.**



Une gestion des déchets efficace permettant une diminution de leur production

- Le syndicat Mixte CYCLAD, particulièrement actif et innovant, mène une gestion performante et ambitieuse des déchets du territoire. Il est engagé dans une démarche « Zéro Gaspillage Zéro Déchet » qui favorise l'émergence de filières d'économie circulaire.
- Les évolutions récentes des modalités de collecte ont conduit à une réduction forte du gisement de déchets ménagers collectés. Ces déchets sont ensuite acheminés en dehors du territoire pour être traités et valorisés. Cependant, l'usine d'incinération de Paillé ne permet pas de valorisation énergétique et ne peut pas accueillir toutes les ordures ménagères résiduelles. Aujourd'hui, CYCLAD privilégie l'approche locale pour le traitement et la valorisation des déchets afin de réduire l'impact climatique et permettre une économie locale

ENJEUX

- **La poursuite de la dynamique forte engagée autour de la valorisation des déchets afin de réduire les volumes de déchets incinérés ou enfouis**





TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

3.3 – Analyse de la Stratégie



Evaluation de l'intégration des enjeux environnementaux dans la stratégie territoriale

Afin d'intégrer au mieux les enjeux environnementaux d'Aunis Atlantique dans le futur Plan Climat, l'ensemble des objectifs de la stratégie font l'objet d'une analyse permettant d'identifier la bonne prise en compte de ces enjeux.

Les points d'amélioration qui apparaissent concernent les thématiques suivantes :

- La ressource en eau
- Le sol et sous-sol
- La réduction des consommations énergétiques
- Les milieux naturels
- Le développement du territoire et la consommation de l'espace
- Le paysage et la trame verte et bleue
- Les risques



- **Réduction des consommations énergétiques**

- Prise en compte de l'enjeu : « *développement des énergies renouvelables, prenant en compte la protection des paysages et de la biodiversité* »

- **Milieus naturels**

- Prise en compte de l'enjeu : « *réflexion sur le positionnement des secteurs de développement des énergies renouvelables en lien avec la préservation de la Trame Verte et Bleue : une vigilance particulière à porter aux sites d'intérêts écologiques* »

- **Développement et consommation d'espace**

- Prise en compte de l'enjeu : « *limitation des consommations d'espaces en optimisant le foncier mobilisable, notamment dans les friches industrielles ou au sein des dents creuses des bourgs* »

- **Risques**

- Prise en compte des enjeux : « *risques de submersion marine à proximité du littoral dans le projet de développement énergétique* », « *risque d'inondation dans le développement énergétique* », « *valorisation des espaces rendus inconstructibles par le risque auquel ils sont soumis* », « *risques industriels et technologiques dans l'implantation de nouveaux projets énergétiques* » ; « *risque liés au sol par l'évitement de l'urbanisation de ces secteurs* ».



La prise en compte des enjeux environnementaux dans le choix de positionnement des nouveaux projets énergétiques n'est pas clairement mentionnée dans la Stratégie.

L'axe 1 et l'axe 5 apportent une vision complémentaire de volonté de développement des énergies renouvelables en parallèle d'une volonté de protection des milieux naturels. Toutefois, la protection des sites d'intérêt écologiques n'est pas formalisée directement. Par ailleurs, la réflexion à mener pour le développement encadré et le positionnement réfléchi des secteurs de développement des énergies renouvelables en dehors des sites à enjeux environnementaux n'est pas non plus affichée.

L'enjeu de limitation des consommations d'espace, croisé avec la thématique de la préservation de la biodiversité, des paysages et des risques induit que les enjeux environnementaux seront à prendre en compte dans les objectifs 3 et 4 de l'Axe 1.

AXE 1 - Un territoire sobre et autonome en énergie

Construire des bâtiments neufs exemplaires pour la production et la consommation d'énergie

Développer les installations d'énergies renouvelables, notamment en autoconsommation

deviennent

Construire des bâtiments neufs exemplaires pour la production et la consommation d'énergie, en prenant en compte les enjeux environnementaux

Développer les installations d'énergies renouvelables, notamment en autoconsommation, en prenant en compte les enjeux environnementaux



- **Ressource en eau**

- Prise en compte de l'enjeu : « *valorisation énergétique des produits des stations d'épuration du territoire pour encourager et asseoir leur développement* »

L'Etat Initial de L'Environnement révèle que la valorisation des boues d'épuration pourrait contribuer à l'amélioration de la ressource en eau. Toutefois, le territoire souhaite que les unités de méthanisation qui se développeront, gardent des dimensions de petites tailles à caractère agricole. Les unités de méthanisation à caractère industriel ne sont pas envisagés. Par conséquent, il est proposé que l'objectif 2 de l'axe 2 n'intègre pas la question des boues d'épuration.

AXE 2 - Un territoire qui valorise durablement ses ressources locales

Promouvoir et développer les unités de méthanisation valorisant les déchets locaux

reste

Promouvoir et développer les unités de méthanisation valorisant les déchets locaux



- **Sol et sous-sol**

- Prise en compte des enjeux : « *gestion économe et rationnelle des matériaux de construction* » et « *poursuite de l'exploitation du sous-sol* »

L'axe 2 de la stratégie permet d'envisager une meilleure valorisation des ressources du territoire notamment par une gestion durable. L'objectif 1 de l'axe met d'ailleurs l'accent sur le secteur agricole et intègre ainsi les ressources issues du sol. Cependant, l'objectif n'intègre pas l'amélioration de la gestion des matériaux de construction (rénovation du bâti, maintien des activités de carrière... par exemple). La reformulation de l'objectif permettrait d'élargir la stratégie du Plan Climat à la gestion durable d'autres ressources issues du sol ou du sous-sol.

AXE 2 - Un territoire qui valorise durablement ses ressources locales

Favoriser une alimentation locale grâce à une agriculture de territoire en circuit-court (production, transformation et distribution)

devient

Favoriser les ressources locales en circuits courts (production, transformation et distribution)



- **Ressource en eau**

- Prise en compte de l'enjeu : « *préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau à travers la protection des zones humides et hydromorphes, des haies assurant une fonction hydraulique, des abords des cours d'eau et des captages* »

- **Paysage et trame verte et bleue**

- Prise en compte de l'enjeu : « *conservation et valorisation de la diversité paysagère du territoire en portant une attention particulière aux espaces de transition souvent constitués par les marais bocagers* »

La préservation de la ressource en eau ne se limitant pas uniquement à la préservation des milieux humides, l'objectif peut être modifié pour une meilleure prise en compte des ensembles naturels qui contribuent au maintien et à la qualité de la ressource en eau (marais, haies et abords des cours d'eau). De plus ces différents ensembles contribuent à l'identité paysagère du territoire et répondent ainsi à l'enjeu paysage et trame verte et bleu.

AXE 5 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et protège la biodiversité et les milieux naturels

Préserver la ressource en eau, notamment par la protection et le développement des zones humides

devient

Préserver la ressource en eau, notamment par la protection et le développement des milieux humides, des haies, des boisements et des abords des cours d'eau



- **Milieus-naturels**

- Prise en compte de l'enjeu : *«préservation des sites à forts enjeux écologiques présents, constituant un support de valorisation touristique »*

- **Paysage et Trame Verte et Bleue**

- Prise en compte de l'enjeu : *«découverte des richesses du territoire par le biais de l'aménagement de cheminements doux au sein des différentes typologies de paysage »*

La concertation a mis en avant la volonté de sensibilisation de la population à la biodiversité commune. Mais la sensibilisation à l'environnement dans le contexte du changement climatique nécessite d'aborder l'environnement sous d'autres angles. L'Etat Initial de l'Environnement soulève en particulier la qualité paysagère et du bâti du territoire. Au regard des actions portées par les différents acteurs d'éducation à l'environnement qui interviennent sur le territoire et qui intègrent souvent ces thématiques, il est proposé de faire évoluer l'objectif pour lui donner une portée plus large.



AXE 5 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et protège la biodiversité et les milieux naturels



Sensibiliser la population à la biodiversité commune

devient

Sensibiliser la population à la biodiversité commune et à la qualité des paysages naturels et bâtis

- **Milieus-naturels**

- Prise en compte de l'enjeu : « *maintien des réseaux de petits boisements, des secteurs bocagers encore fonctionnels, des prairies naturelles* » et « *valorisation du petit parcellaire en soutenant les filières agricoles émergentes pour le maintien de milieux ouverts de qualité* »

- **Paysage et Trame verte et bleue**

- Prise en compte de l'enjeu : « *maintien des arbres et des haies du territoire pour les intérêts paysagers, environnementaux et agronomiques que ces structures végétales représentent* »



La contribution des agriculteurs lors de la concertation a fait ressortir l'opportunité de l'émergence de l'agriculture de conservation. Compte tenu que d'autres actions agricoles permettent déjà le renforcement du stockage du carbone comme le maintien du petit parcellaire et du réseau bocager, il est proposé que l'objectif intègre cette nouvelle pratique tout en maintenant le soutien aux pratiques existantes. Cet élargissement permet également de prendre en compte dans l'objectif, l'enjeu de maintien de l'arbre et des haies.

AXE 5 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et protège la biodiversité et les milieux naturels

Favoriser l'émergence d'une agriculture de conservation, qui augmente la séquestration carbone des sols et consolide la biodiversité

devient

Favoriser une agriculture qui augmente la séquestration carbone des sols et consolide la biodiversité par l'accompagnement à l'agriculture de conservation, le maintien/renforcement du petit parcellaire et du réseau bocager



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE
113 Route de La Rochelle - BP 42 - 17230 MARANS
Tél : +33 (0)5 46 68 92 93 • Fax : +33 (0)5 46 68 92 98
Email : contact@aunislantique.fr • aunislantique.fr



TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
& MOBILITÉS